COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 JUIN 2026

RÉFORME DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS : LE NOUVEAU PARIS POPULAIRE DÉNONCE LA MISE AU PAS DE CETTE INSTITUTION.

Le Conseil de Paris examinera ce jeudi 18 juin la réforme de la Commission du Vieux Paris (DU 85). Derrière un texte présenté comme une simple évolution technique, l'exécutif parisien organise en réalité une reprise en main politique de cette institution centenaire.

Depuis 1897, la Commission du Vieux Paris éclaire les choix d'aménagement de la capitale et contribue à préserver le patrimoine parisien. **Son rôle est d'autant plus essentiel aujourd'hui qu'il faut concilier adaptation au changement climatique, transformation de la ville et protection de notre héritage architectural.**

Or, la réforme proposée prévoit notamment la suppression du collège des élus, composé de conseillers de Paris désignés à la représentation proportionnelle des groupes politiques. **Cette décision constitue une remise en cause majeure du pluralisme qui faisait la force de la Commission.**

Nous dénonçons le choix de l'exécutif d'écarter les élus de l'opposition de cette instance, mais aussi de limiter la représentation des experts. Parce qu'elle alerte, parce qu'elle questionne, parce qu'elle oblige parfois la Ville à revoir certains projets, la Commission du Vieux Paris semble aujourd'hui déranger. **Réduire la place des élus et des experts, c'est réduire la capacité de la Commission à faire entendre des voix divergentes** et à interpeller publiquement la Ville lorsque le patrimoine parisien est menacé.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 JUIN 2026

Nous dénonçons le choix de l'exécutif d'écarter les élus de l'opposition de cette instance, mais aussi de limiter la représentation des experts. Parce qu'elle alerte, parce qu'elle questionne, parce qu'elle oblige parfois la Ville à revoir certains projets, la Commission du Vieux Paris semble aujourd'hui déranger. **Réduire la place des élus et des experts, c'est réduire la capacité de la Commission à faire entendre des voix divergentes** et à interpeller publiquement la Ville lorsque le patrimoine parisien est menacé.

L'utilité de la Commission du Vieux Paris repose précisément sur la rencontre entre expertise indépendante et contrôle démocratique transpartisan. C'est cette complémentarité qui lui a permis, au fil des décennies, d'améliorer des projets, d'éviter des démolitions inutiles et de défendre efficacement le patrimoine de notre ville.

C'est pourquoi le NPP a déposé une série d'amendements visant notamment à rétablir le collège des élus, à préserver l'indépendance des experts, à renforcer la représentation des spécialistes du patrimoine et à garantir la capacité d'initiative de la Commission.

Parce qu'une institution chargée d'alerter sur les atteintes au patrimoine ne peut exercer sa mission librement sans pluralisme ni contre-pouvoirs, **le NPP mettra tout en œuvre pour empêcher que cette institution centenaire ne soit progressivement réduite au silence.**

"Nous croyons qu'elle devra comprendre des conseillers municipaux élus par leurs collègues, des chefs de service de l'administration et des techniciens pris, autant que possible, dans ces réunions d'érudits, de chercheurs et de fervents de l'histoire parisienne […]"

(1ère séance de la CVP, 28 janvier 1898)